



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL 29-2026**

---

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 mars 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante :

**Lot 3 143 564, rue Bowen**

Demande d'autorisation d'usage conditionnel faite par la firme Gestion Beaulieu inc. pour le lot 3 143 564 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead. La demande consiste à autoriser la construction neuve d'un triplex, à certaines conditions.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, qui est faite dans le cadre du Règlement 2422-2012 de la Ville de Magog sur les usages conditionnels.

Donné à Magog, le 10 février 2026.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière